

1. L'hôpital est un organisme qui fournit aux patients :
 - A. Les soins
 - B. L'hébergement
 - C. La restauration
 - D. Le remboursement
2. Le droit à la santé et à la protection sociale au Maroc est un droit :
 - A. Fondamental
 - B. Constitutionnel
 - C. Universel
 - D. National
3. Le statut du corps des techniciens est un statut :
 - A. Commun
 - B. Particulier
 - C. Général
 - D. Spécial
4. Quel est le pourcentage réservé aux personnes en situation d'handicap au recrutement dans les emplois publics :
 - A. 6 %
 - B. 7%
 - C. 8%
 - D. 1%
5. La dernière modification du statut des techniciens était en :
 - A. 2020
 - B. 2021
 - C. 2022
 - D. 2023
6. La loi cadre relative au système national de santé porte le numéro :
 - A. 06-22
 - B. 07-22
 - C. 34-09
 - D. 34-08
7. L'assurance maladie obligatoire s'applique sur :
 - A. Les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités locales
 - B. Les personnes assujetties au régime de sécurité sociale
 - C. Les titulaires de pension des deux secteurs : public et privé
 - D. Les travailleurs indépendants, et les personnes exerçant une activité professionnelle
8. Dans le cadre de l'AMO, Les frais des prestations médicales :
 - A. L'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie
 - B. L'organisme employeur.
 - C. La collectivité territoriale d'où appartient le travailleur
 - D. La caisse marocaine des retraites.
9. Parmi les rôles du conseil de la concurrence au Maroc :
 - A. Assurer la transparence dans les concours d'accès à l'emploi
 - B. La lutte contre les pratiques anticoncurrentielles
 - C. Le contrôle de l'administration
 - D. Le contrôle des prix



10. Au Maroc, La promotion du secteur de la santé, son développement et son amélioration des performances relèvent de la participation de :
- A. L'OMS (l'organisation mondiale de la santé)
 - B. La population
 - C. Le secteur privé
 - D. La société civile
11. Parmi les principes du système national de santé au Maroc :
- A. L'équité et l'équilibre dans la répartition spatiale des ressources
 - B. Avoir les mêmes chances d'obtenir les mêmes résultats
 - C. La gratuité d'accès aux soins et aux services de santé.
 - D. La bonne gouvernance
12. Quels sont les composantes de la rémunération d'un technicien :
- A. L'indemnité de sujétion
 - B. L'indemnité de technicité
 - C. L'indemnité d'encadrement
 - D. L'indemnité de recherche
13. À quel type de communication appartient la situation suivante : note d'explication du chef de service à un fonctionnaire pour des retards excessifs :
- A. Sens ascendant
 - B. Sens descendant
 - C. Sens latéral
 - D. Toutes les réponses sont fausses
14. Le basculement des ex- ramedistes vers l'AMO a été mis en place à partir du :
- A. 1 décembre 2022
 - B. 1 janvier 2023
 - C. 1 février 2023
 - D. 1 mars 2023
15. Le passage du Ramed à l'AMO des ex-ramédistes a donné la possibilité aux bénéficiaires de :
- A. Le remboursement des prestations dans le secteur public
 - B. Le remboursement des prestations dans le secteur privé
 - C. Le remboursement de toutes les prestations dans le secteur privé sauf les médicaments prescrits
 - D. Avoir un numéro d'immatriculation fourni par la CNSS
16. La digitalisation du système de santé va permettre de :
- A. Rendre l'information sanitaire accessible aux populations.
 - B. Suivre et évaluer la performance d'un système de santé
 - C. L'identification, le suivi et l'évaluation du déroulement du traitement de chaque patient
 - D. Collecter et traiter tous les données relatives aux établissements sanitaires
17. Parmi les obligations d'un fonctionnaire :
- A. Respecter et faire respecter l'autorité de l'état
 - B. Exécuter les tâches qui lui sont confiés par son supérieur hiérarchique
 - C. La non-appartenance à un syndicat
 - D. La non-divulgaration du secret professionnel
18. Chaque hôpital contient un service d'accueil appelé :
- A. Service d'accueil et de facturation
 - B. Service d'accueil et d'orientation
 - C. Service d'accueil et d'admission
 - D. Service d'accueil et d'administration



19. Nul ne peut être nommé à un emploi public :
- A. S'il est ne possède la nationalité marocaine
 - B. S'il n'est de bonne moralité
 - C. S'il n'est rempli pas les conditions d'aptitude physique
 - D. Toutes les réponses sont fausses.
20. Le concept de développement durable peut englober :
- A. La responsabilité sociale des entreprises
 - B. L'économie sociale et solidaire
 - C. Le commerce équitable
 - D. La promotion de la santé et le bien être
21. Selon le projet de loi 08.22 relatif à la création des groupements sanitaires territoriaux, l'élaboration de la carte sanitaire régionale sera faite par :
- A. Les directions régionales de la santé
 - B. Les centres hospitaliers universitaires
 - C. Les groupement sanitaire territoriaux
 - D. L'administration centrale du ministère de la santé et de la protection sociale
22. En 2020, l'effectif global du personnels administratif et technique du ministère de la santé et de la protection sociale représentait :
- A. 50 % de l'effectif Global
 - B. 20 % de l'effectif Global
 - C. 70% de l'effectif Global
 - D. 10% de l'effectif Global
23. Le Délais de traitement des demandes et de remise des décisions administratives est :
- A. 30 jours
 - B. 60 jours
 - C. 90 jours
 - D. 120 jours
24. Le ministère de la santé et de la protection sociale agit, en liaison avec les départements concernés, en vue de promouvoir :
- A. Le bien-être physique, mental et social des habitants.
 - B. Le bien-être physique, et social des habitant
 - C. Le bien-être physique des habitants
 - D. Le bien-être social et mental des habitants
25. Le ministère de la santé et de la protection sociale comprend outre le cabinet du ministre :
- A. Des administrations centrales et des services extérieurs
 - B. Des administrations centrales, des services extérieurs et des administrations régionales.
 - C. Une administration centrale et des services extérieurs
 - D. Une administration centrale et un service extérieur
26. Le délégué du ministre de la Santé et de la protection sociale représente le ministre au niveau :
- A. Régional
 - B. Préfectoral
 - C. Provincial
 - D. Communal
27. Parmi les tâches confiées aux techniciens au sein de l'administration publique :
- A. Assurer la coordination dans tous les projets et les travaux qui leur sont confiés.
 - B. Déterminer par décision les tâches des fonctionnaires sous leur autorité.
 - C. Contrôler et réceptionner tous les travaux relatifs à leurs domaines de spécialisation.
 - D. Participer à la formation continue et initiale des techniciens.

- C. L'unité régionale de la santé publique
D. Toutes les réponses sont fausses
- 29. La Loi n° 20-43 concerne les services de confiance sur les transactions électroniques a pour ob**
de déterminer :
- A. Les différents types d'une signature électronique.
 - B. L'effet juridique d'une signature électronique
 - C. L'utilisation de la signature électronique est exclusivement par l'administration publique
 - D. L'utilisation de la signature électronique est exclusivement pour les personnes physiques
- 30. Parmi les corps suivants, lesquels ils sont interministériels :**
- A. Le corps des administrateurs.
 - B. Le corps des techniciens.
 - C. Le corps des infirmiers et des techniciens de la santé.
 - D. Le corps des médecins, des pharmaciens et des chirurgiens dentiste.
- 31. En 2021 La jeunesse marocaine entre 15 et 34 représente :**
- A. 31% de la population marocaine
 - B. 32% de la population marocaine
 - C. 33 % de la population marocaine
 - D. 34% de la population marocaine
- 32. La généralisation de la couverture médicale au Maroc a permis d'intégrer environ :**
- A. 10 millions de marocains qui ne disposent aucune couverture médicale
 - B. 12 millions de marocains qui ne disposent aucune couverture médicale
 - C. 14 millions de marocains qui ne disposent aucune couverture médicale
 - D. 20 millions de marocains qui ne disposent aucune couverture médicale
- 33. La norme ISO qui concerne la santé et la sécurité au travail est :**
- A. ISO 26000
 - B. ISO 9000
 - C. ISO 45000
 - D. ISO 27001
- 34. Avoir du leadership signifie :**
- A. Influencer et fédérer un groupe vers l'atteinte d'un but commun.
 - B. Être en charge, de prendre les commandes et d'avoir de la vision.
 - C. Motiver et obtenir la collaboration d'un groupe vers l'atteinte des objectifs visés.
 - D. Ressentir le besoin d'agir pour soulager la souffrance d'autrui.
- 35. Les relations du groupe dans une équipe de projet très performante sont caractérisées :**
- A. La Dépendance hiérarchique
 - B. La Coopération
 - C. L'Interdépendance
 - D. Le Partenariat
- 36. La journée mondiale de la santé est célébrée chaque année :**
- A. Le 07 avril
 - B. Le 07 juillet
 - C. Le 07 Aout
 - D. Le 07 décembre



37. Selon la dernière modification du statut général de la fonction publique marocaine ce dernier s'applique sur :
- A. Les fonctionnaires des administrations publiques
 - B. Les salariés des entreprises
 - C. Les professionnelles de la santé publique
 - D. Les militaires des Forces armées royales
38. Parmi les instituts suivants lequel ou lesquels contient ou contiennent un cycle de formation pour les techniciens relevant du corps administratif :
- A. L'institut pasteur
 - B. L'école nationale de la santé publique
 - C. L'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de santé
 - D. L'institut de formation professionnelle dans le domaine de santé
39. Parmi les objectifs de La dématérialisation des services au sein de l'administration marocaine :
- A. Simplification du service administratif et du parcours de l'utilisateur
 - B. Activer le partage et l'échange des données entre administrations
 - C. Partager toutes les informations liées à toute démarche de l'administration sur les canaux électroniques.
 - D. Publier la description des étapes et du délai de traitement.
40. Selon la Loi n° 55.19 relatives à la simplification des procédures et formalités administratives le "silence de l'administration" après l'expiration du délai de traitement est considéré comme
- A. Approbation
 - B. Refus
 - C. Accord de principe
 - D. L'utilisateur doit reformuler sa demande